



MUNICIPALITÉ DE BERRY

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

En date du 14 juillet 2025, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage, concernant un immeuble situé au **191, rang des Éleveurs, à Berry**, à savoir sur le **lot 3 615 663, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi** ;

Cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement d'un garage contigu à la résidence principale, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur. Plus précisément :

- La superficie maximale du garage contigu doit être égale à la superficie habitable du rez-de-chaussée. La superficie du garage passe de **86,2 m² à 225,6 m²** ;
- La largeur maximale d'un bâtiment secondaire contigu ne peut excéder la largeur du bâtiment principal. L'agrandissement proposé entraîne un dépassement de **3,46 mètres (sans la finition extérieure)** par rapport à la largeur permise.

Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Berry lors de la séance régulière du 1^{er} octobre 2025, qui se tiendra au 274, route 399, à Berry, à compter de 19 h 30, afin qu'il statue sur celle-ci ;

Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 1^{er} octobre 2025.

DONNÉ À BERRY CE 4 septembre 2025

Marie-Ève Strzelec DMA

Directrice Générale &
Gréffière-Trésorière